

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 639

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 46

À l'alinéa 4, après le mot :

« sûreté »,

Insérer le mot :

« non ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.